

# PROGRAMME D'ADOPTION DE TECHNOLOGIES PROPRES POUR LES PÊCHES ET L'AQUACULTURE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

**Politique du programme** : *Soutenir la mise en œuvre et l'adoption de technologies et de procédés propres immédiatement commercialisables ainsi que de pratiques durables, en vue de réduire les répercussions environnementales possibles des activités courantes dans les secteurs des pêches et de l'aquaculture à l'Î.-P.-É.*

## DESCRIPTION DU PROGRAMME

Le Programme d'adoption de technologies propres pour les pêches et l'aquaculture de l'Île-du-Prince-Édouard (PATPPA Î.-P.-É.) offre un soutien financier destiné à encourager les secteurs des pêches et de l'aquaculture à l'Î.-P.-É. à adopter et à mettre en œuvre des technologies et des procédés propres immédiatement commercialisables ainsi que des pratiques durables, en vue de réduire les répercussions environnementales possibles des activités courantes. On considère que les technologies et les procédés propres ainsi que les pratiques durables produisent des effets positifs à la fois sur le plan environnemental et économique. L'utilisation de technologies et de procédés propres ou de pratiques durables peut permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'accroître la durabilité environnementale des secteurs des pêches et de l'aquaculture en améliorant le rendement environnemental des activités courantes.

De plus, le PATPPA Î.-P.-É. vise à améliorer la compétitivité et la productivité de l'industrie en soutenant le développement de processus et de produits innovateurs favorisant une amélioration de la conscience écologique et de la gérance environnementale dans les secteurs des pêches et de l'aquaculture à l'Î.-P.-É. Le programme soutiendra l'adoption et la mise en œuvre de technologies et de procédés propres immédiatement commercialisables ou de pratiques durables. Les participants au PATPPA Î.-P.-É. peuvent présenter une demande en tant que **pêcheur/pisciculteur**, **producteur** ou **transformateur**. Les demandes seront évaluées en fonction du potentiel du projet à produire des effets positifs à la fois sur le plan environnemental et économique.

Remarque : Les trois volets du programme ont été établis afin de permettre aux clients d'obtenir du financement par l'entremise du Programme d'adoption de technologies propres pour les pêches et l'aquaculture (PATPPA) du ministère des Pêches et des Océans du Canada (MPO). Par conséquent, la décision finale relative à l'approbation et au financement du projet appartient au MPO.

## DEMANDEURS ADMISSIBLES

- Doivent être des :
  - organismes autochtones (groupes, associations ou communautés);
  - entreprises commerciales (sociétés ou travailleurs autonomes);
  - associations industrielles ou professionnelles.
- Doivent aussi être en train de réaliser ou d'appuyer des activités liées aux secteurs du poisson et des fruits de mer, y compris :
  - les pêches sauvages;
  - l'aquaculture;
  - la transformation des produits de la mer.

## ACTIVITÉS ADMISSIBLES

- Mise en œuvre d'éléments immédiatement commercialisables :
  - Technologies propres
  - Procédés propres
  - Pratiques durables (c.-à-d., protocoles et techniques)
- Adoption de technologies propres et de mesures utilisées dans d'autres pays

- Les activités admissibles doivent être mises en œuvre ou adoptées à l'Î.-P.-É.

Remarque : Le financement disponible pour appuyer certains types particuliers de technologies ou de procédés propres est limité. Lorsque des sommes sont accordées à un type particulier de projet, la probabilité que des projets semblables obtiennent du financement diminue; la préférence sera donc accordée aux utilisateurs précoces de technologies ou de procédés propres.

Pour en savoir plus sur les projets déjà financés, veuillez consulter le [www.dfo-mpo.gc.ca/techpropres](http://www.dfo-mpo.gc.ca/techpropres).

## ACTIVITÉS NON ADMISSIBLES

- Activités de recherche et de développement
- Jeunes entreprises de pêche, d'aquaculture ou de transformation, ou projets d'agrandissement
- Achats d'immobilisations importantes (immeubles, matériel roulant, etc.)
- Amélioration d'installations non directement reliée à l'adoption de technologies ou de mesures propres
- Projets pour lesquels le poisson fait partie du processus de production, mais ne constitue pas le principal produit de l'opération

## FINANCEMENT

- Le financement gouvernemental total ne peut pas dépasser 90 % du total des coûts admissibles du projet et est ventilé de la façon suivante :
  - Au moins 10 %, jusqu'à concurrence de 20 000 \$ en espèces, du PATPPA Î.-P.-É.;
  - Jusqu'à 75 % en espèces du PATPPA MPO;
  - Une contribution facultative de 5 % en espèces ou en nature provenant d'autres sources gouvernementales fédérales ou provinciales (elle peut être plus élevée si le PATPPA Î.-P.-É. a atteint le maximum de 20 000 \$ et/ou si le PATPPA MPO n'a pas atteint 75 %).
- Le demandeur doit fournir au moins 10 % en espèces du total des coûts admissibles du projet (la contribution peut être plus élevée si le financement gouvernemental total est inférieur à 90 %).

Remarque : Les leviers financiers provenant de sources autres que le PATPPA Î.-P.-É. et le PATPPA MPO sont des atouts majeurs. Les projets disposant de plusieurs sources de financement plus importantes obtiendront un meilleur classement que les projets qui n'en ont pas.

## PROCESSUS DE DEMANDE

Le programme complet (c.-à-d., le PATPPA Î.-P.-É. et le PATPPA MPO) propose une approche en deux étapes pour présenter une demande de financement.

- **Étape 1 : Processus de déclaration d'intérêt**  
Le processus de déclaration d'intérêt permet au demandeur de collaborer avec le MPC et le MPO en vue de discuter de la proposition et de poser des questions sur le programme. Ce processus permettra au responsable du PATPPA Î.-P.-É. d'évaluer si le demandeur répond aux exigences du programme sur le plan des objectifs et des critères d'admissibilité. Une fois le formulaire de déclaration d'intérêt reçu et examiné par le MPC, une lettre de soutien financier sera émise si le MPC juge que le projet favorise la réalisation des objectifs du programme. Le MPC invitera alors le demandeur à passer à l'étape 2.

**Remarque : Un résultat positif suite au processus de déclaration d'intérêt ne garantit pas que le financement sera approuvé dans le cadre du processus de présentation d'une proposition de projet.**

- **Étape 2 : Processus de présentation d'une proposition de projet**

Le processus de présentation d'une proposition de projet implique la **transmission par courriel** du formulaire de déclaration d'intérêt déjà rempli, de la lettre de soutien financier du PATPPA Î.-P.-É., d'un modèle de proposition de projet dûment rempli et de tout document supplémentaire exigé dans la section *Annexes - Autres documents pertinents* du modèle de proposition de projet, au coordonnateur régional du programme du MPO.

Pour obtenir le formulaire relatif au modèle de proposition de projet, veuillez consulter le [www.dfo-mpo.gc.ca/techpropres](http://www.dfo-mpo.gc.ca/techpropres).

Si le projet est approuvé par le MPO, une entente de contribution sera fournie. Lorsque l'entente de contribution du MPO aura été signée et qu'une copie aura été envoyée au MPC, ce dernier fournira un contrat et une lettre d'offre en vue de l'attribution du financement conformément à la lettre de soutien financier.

## CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les formulaires de déclaration d'intérêt seront évalués selon les critères suivants :

- Admissibilité du demandeur et des activités;
- Faisabilité des points de vue technique et financier;
- Respect et soutien des priorités fédérales et provinciales (*p. ex.* : protection de l'environnement, etc.);
- Optimisation de l'investissement (*p. ex.* : avantages pour plusieurs producteurs au lieu d'un seul, etc.);
- Identification d'avantages environnementaux particuliers (*p. ex.* : économie d'énergie, amélioration de la qualité des eaux usées, etc.);
- Description détaillée de la façon dont les économies seront calculées (*p. ex.* : en kWh ou en litres d'eau).

Autres points pouvant être pris en considération :

- Avantages pour les groupes sous-représentés (c.-à-d., peuples autochtones, femmes, jeunes, etc.)

## RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- Les représentants du MPC et du MPO peuvent consulter le demandeur afin d'obtenir des éclaircissements à propos de certains détails du projet et/ou des renseignements supplémentaires, lorsqu'ils jugent que c'est nécessaire pour faire l'évaluation.
- Les formulaires de déclaration d'intérêt seront évalués selon le principe du premier arrivé, premier servi.
- L'information fournie dans les formulaires de déclaration d'intérêt sera utilisée pour évaluer l'admissibilité des projets conformément aux exigences provinciales, en même temps que tous les renseignements supplémentaires qui pourraient être demandés par le MPC.
- Une fois l'évaluation de la déclaration d'intérêt terminée, une lettre de soutien financier ou de refus sera envoyée au demandeur. Si le projet est approuvé pour financement par le MPC, la lettre de soutien financier précisera le niveau de financement accordé ainsi que les conditions applicables. **Toutefois, un résultat positif suite au processus de déclaration d'intérêt ne garantit pas que le financement sera approuvé dans le cadre du processus de présentation d'une proposition de projet.**
- Les projets peuvent s'échelonner sur une année ou sur plusieurs; toutefois, le financement prendra fin le 31 mars 2021, et tous les projets doivent être terminés d'ici cette date.
- Le formulaire de déclaration d'intérêt sera évalué par le MPC et le modèle de proposition de projet sera évalué par un comité mixte dirigé par le MPO.

## ÉVALUATION ET CONTRÔLE

Une évaluation complète de ce programme est prévue afin de s'assurer que les objectifs et les résultats sont atteints. Les données relatives aux paramètres du programme sont recueillies et communiquées sur une base régulière. Des

rapports peuvent être sélectionnés au hasard par le MPO aux fins d'une vérification supplémentaire par une tierce partie, dans le but de s'assurer que les fonds sont utilisés de façon adéquate.

## **FAÇON DE PRÉSENTER UNE DEMANDE**

Les formulaires de déclaration d'intérêt remplis peuvent être envoyés à l'attention du responsable du PATPPA Î.-P.-É. par la poste ou par courriel.

**Par courriel :**

Les formulaires de déclaration d'intérêt peuvent être envoyés par courriel à [PEIFACTAP@gov.pe.ca](mailto:PEIFACTAP@gov.pe.ca). Veuillez indiquer le nom du programme dans la ligne d'objet.

**Par la poste :**

Les formulaires de déclaration d'intérêt peuvent être envoyés par la poste à l'adresse suivante :  
Ministère des Pêches et des Communautés de l'Î.-P.-É.  
548, rue Main  
C.P. 1180  
Montague, PE  
C0A 1R0  
902-838-0983 (téléphone)  
902-838-0972 (télécopieur)

Les modèles de proposition de projet remplis peuvent être envoyés à l'attention du coordonnateur régional du programme du MPO par courriel.

**Par courriel :**

Les modèles peuvent être envoyés par courriel à [dfo.atl.factap-patppa.atl.mpo@dfo-mpo.gc.ca](mailto:dfo.atl.factap-patppa.atl.mpo@dfo-mpo.gc.ca). Veuillez indiquer le nom du programme dans la ligne d'objet.

## DÉFINITIONS

### **Conscience écologique**

Attitude par rapport aux conséquences environnementales du comportement humain.

### **Gaz à effet de serre**

Tout composé gazeux (comme le dioxyde de carbone ou le méthane) qui absorbe le rayonnement infrarouge, emprisonne la chaleur dans l'atmosphère et contribue ainsi à l'effet de serre.

### **Gérance environnementale**

Trouver les meilleures options globales pour atténuer l'impact humain, sans se limiter à quelques actions concentrées sur un seul type d'impact et sans faire abstraction de toutes les autres répercussions.

### **Immédiatement commercialisable**

Se dit d'équipements, de marchandises, de pièces, de logiciels, etc. qui sont produits commercialement, tout faits, normalisés et accessibles de façon normale.

### **Pratiques durables**

Actions répétées ou courantes qui favorisent le développement économique sans mettre en péril les ressources existantes pour les générations à venir.

### **Procédés propres**

Série d'actions ou d'étapes au profit de l'être humain qui, dans l'ensemble, sont plus économes en ressources et moins dommageables pour l'environnement que d'autres solutions économiquement équivalentes.

### **Rendement environnemental**

Résultats mesurables de la gestion par une organisation de ses aspects environnementaux.

### **Technologies propres**

Moyens utilisés au profit de l'être humain qui, dans l'ensemble, sont plus économes en ressources et moins dommageables pour l'environnement que d'autres solutions économiquement équivalentes.